



Flash d'information n° 300 du 19 mars 2018

Information

Nouvelle adresse postale du Centre de Gestion du CHER...



Veillez noter la nouvelle adresse postale du Centre de Gestion à compter du 1er avril 2018 :

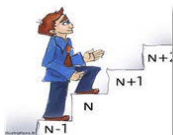
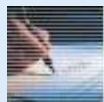


**CENTRE DE GESTION DU CHER
ZAC DU PORCHE
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS**

Le numéro SIRET reste inchangé : 281 800 144 00012

Statut & Carrière

Statut des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)...



Les [décrets n° 2018-152](#) et [2018-153](#) du 1^{er} mars 2018 clarifient les missions exercées par les agents du cadre d'emplois des ATSEM et la création, pour ces agents, de voies d'accès aux cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des animateurs Territoriaux. Ces dispositions entrent en vigueur le 4 mars 2018.

Si dorénavant les ATSEM pourront passer un concours interne spécial au grade d'animateur et un autre pour celui d'agent de maîtrise, la promotion interne à ce dernier, avec et sans examen, leur est aussi ouverte.

Vous pouvez donc dès maintenant nous demander un dossier de promotion au grade d'agent de maîtrise pour l'année 2018. **Cette promotion se fait sans examen ni quota et vos ATSEM doivent justifier d'au moins 9 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des ATSEM au 1^{er} janvier 2018.**

La demande de ce dossier de promotion interne n° 7 doit se faire **avant le 30 mars prochain** à l'adresse suivante : stephanie.fontaine@cdg18.fr et doit nous être retourné complet par courrier postal avant le 20 avril.


 Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Concours & Examens


Concours d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe 2018...



[Calendrier des concours](#)

 Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et Examens professionnels
02.48.50.94.37

 Julie BONNEMORT
02.48.50.94.30

 Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr

Les épreuves d'admissibilité de ce concours ont eu lieu le **jeudi 15 mars 2018**, au Pavillon d'Auron, à Bourges.

Sur **503** candidats admis à concourir, **350** étaient présents à la première épreuve, soit un taux de présence de **69,58 %**.

Le jury d'admissibilité aura lieu le **lundi 14 mai 2018**.

Les résultats seront disponibles sur notre site www.cdg18.fr le même jour, en fin d'après-midi.

Les corrigés des épreuves seront également disponibles sur notre site après le jury d'admissibilité.



Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Instances paritaires

Elections professionnelles du 6 décembre 2018...



Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr



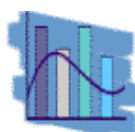
Le travail de préparation des opérations électorales se poursuit ...

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER a la charge d'organiser les élections professionnelles 2018 pour désigner les représentants du personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP), des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et du Comité Technique (CT) des collectivités et établissements publics qui lui sont rattachés.

Tout au long de ce processus électoral, le Centre de Gestion vous tiendra informé de l'avancée de ces élections et vous sollicitera pour diverses contributions qui lui sont imposées par les textes (envoi d'un extrait de listes électorales pour validation, envoi du matériel de vote, ainsi que la mise à disposition de notices explicatives et d'affiches).

Bilan Social 2017...

Ouverture prochaine de la campagne de collecte des données sociales 2017...



Une nouvelle application web destinée à collecter et compiler les données en vue d'établir le rapport sur l'état des collectivités 2017 dit « Bilan social » vous sera proposée au début du mois d'avril.

Le Centre de Gestion du CHER avec l'ensemble des centres de gestion du territoire entendent ainsi contribuer à une simplification et à une rationalisation de la circulation des données en allégeant la tâche des collectivités.

Les avantages de l'application Données sociales 2017 sont nombreux :

- un **pré-remplissage** du Bilan social facilitant la saisie (import de la N4DS ou de la base carrière),
- des **contrôles de cohérence renforcés** vous permettant d'aboutir à un document fiable et limitant le risque d'erreur,
- un **outil unique** permettant de répondre à plusieurs enquêtes (Bilan social, Handitorial, RASSCT, GPEEC),
- des **synthèses** produites à la suite de la saisie,
- un **espace sécurisé** pour vous garantir la confidentialité.

CNIL - RGPD



Règlement pour la protection des données personnelles : les outils de la CNIL...



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données. En pratique, la plupart des formalités préalables actuelles auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (déclarations, autorisations) vont disparaître, au profit d'une logique de conformité continue. Les organismes qui traitent des données personnelles devront veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée. En contrepartie de cette réduction du contrôle en amont, le RGPD renforce les pouvoirs de sanction des CNIL nationales. Pour s'assurer de leur conformité à tout instant, les responsables de traitements disposeront de nouveaux outils (analyses d'impact, registre) et de nouvelles personnes ressources (les délégués à la protection des données). Le RGPD consacre donc un nouveau mode de régulation et il est essentiel que les responsables de traitement se préparent activement, dès maintenant, à cette échéance. Afin de les aider, la CNIL met à leur disposition de nombreux outils et fait le point sur la transition vers ce nouveau cadre juridique. Méthodes, lignes directrices, foires aux questions... Les professionnels peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur de nombreux outils de préparation et de mise en conformité au RGPD. En outre, la CNIL prépare activement la rédaction de référentiels pour guider les professionnels dans leurs démarches de conformité. Ces référentiels seront issus des normes déjà adoptées par la CNIL ces dernières années (autorisations uniques, normes simplifiées, packs de conformité, etc.), sur lesquelles les organismes peuvent s'appuyer pour s'assurer que leurs traitements sont légaux. Ces référentiels, sectoriels pour certains, permettront aux professionnels de se prémunir contre des sanctions. Concernant les études d'impact, dans un souci de simplification, la Commission travaille également à l'élaboration de deux outils prévus par le RGPD : la liste des traitements obligatoirement soumis à analyse d'impact et la liste des traitements pour lesquels, au contraire, aucune analyse n'est requise.

[RGPD : comment la CNIL vous accompagne dans cette période transitoire ? – Site internet de la Commission nationale de l'informatique et des libertés \(CNIL\)](#)

 ZAC du PORCHE 18340 Plaimpied-Givaudins -  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]